

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, M. Monot, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura

-----



## **Délibération n° 01-02 du 16 octobre 2025**

### **CONVENTION CADRE AVEC DÉBITEX TÉLÉCOM RELATIVE À L'ACHAT DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONFIEE AU DÉLÉGATAIRE DÉBITEX TÉLÉCOM**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

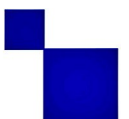
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, et ses avenants,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention cadre relative à l'achat de prestations complémentaires à conclure avec DEBITEX Télécom, dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention cadre.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*